République du Sénégal
Un Peuple - Un But - Une Foi

AUTORITÉ DE RÉGULATION DES MARCHÉS PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Impartialité

Résolution N° 16 / 09 relative à l'adoption du dossier type de pré sélection applicable aux marchés de prestations intellectuelles.

Le Conseil de Régulation, en sa séance du 27 mars 2009,

1. **Après avoir entendu** le rapport du Directeur Général présentant les dossiers-types de passation de marchés ;
2. **Ayant pris acte** des avis formulés par les autorités contractantes et la Direction centrale des Marchés publics sur les dossiers-types ;
3. **Entendu** les commentaires et amendements formulés par les Conseillers lors des discussions ;
4. **Adopte :**

A l'unanimité de ses membres et sous réserve de la prise en compte des amendements formulés par les Conseillers, le « **dossier type de pré sélection applicable aux marchés de prestations intellectuelles** » comprenant les pièces suivantes :

- l'Avis d'appel public à manifestation d'intérêt,
- le rapport d'évaluation de la manifestation d'intérêt.

5. **Demande** au Directeur Général de prendre toutes les mesures nécessaires pour sa publication sans délai ;
6. **Ordonne** au Directeur Général de joindre à la présente résolution, un exemplaire du dossier type concerné.

Fait à Dakar le 01 AVR. 2009

CONSEIL DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
LE PRESIDENT

Pour le Conseil

Le Président MANSOUR DIOP

Transparence - Equité - Impartialité

RUE ALPHA HACHAMIYOU TALL X RUE KLÉBER - TÉL. : +221 33 821 08 07 - FAX : +221 33 821 08 13